

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Tome XI

Qualité de la vie.

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de: MM. Jean Bertaud, *président*; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, *vice-présidents*; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, *secrétaires*; Charles Alliès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collob, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Jean Francou, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Louis Le Montagner, Léandre Létouquart, Paul Malassagne, Louis Marre, Pierre Marzin, Henri Olivier, Louis Orvoen, Gaston Pams, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1880 et annexés, 1916 (tomes I à III et annexe 28), 1921 (tome XIV) et in-8° 360.

Sénat : 61 et 62 (tomes I, II, III, annexe 21), 1975-1976.

SOMMAIRE

	Pages
I. — La saison touristique	7
A. — Les résultats définitifs de l'année 1974 :	
1° Les vacances des Français	7
a) Observations générales	7
b) Les vacances passées en France	13
c) Les séjours des Français à l'étranger	15
2° Les voyages des étrangers en France	16
B. — La balance du tourisme en 1974	19
C. — Les résultats provisoires de l'année 1975	20
D. — Les résultats du tourisme international	21
II. — Les moyens d'accueil et les équipements touristiques	25
A. — Les moyens d'accueil :	
1° L'hôtellerie :	
a) Le parc hôtelier	25
b) L'industrie hôtelière	26
c) Les investissements hôteliers	27
2° Le tourisme social :	
a) La capacité d'hébergement	28
b) Les aides financières	33
c) L'avenir du tourisme social	36
B. — Les équipements touristiques :	
1° Le nautisme :	
a) La flotte et les ports de plaisance	37
b) Le nautisme fluvial	38
2° La montagne :	
a) La fréquentation des stations de montagne	39
b) L'équipement de la montagne	41

III. — Les nécessaires changements du tourisme français :

A. — L'étalement des vacances	43
1° La concentration actuelle	
2° L'aménagement du temps	
B. — La promotion du tourisme français	44
1° Les actions de propagande au niveau national	
2° Le renforcement des structures locales et régionales	
3° La relance du thermalisme	
Examen en Commission	47

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1975, le tourisme réalise un *chiffre d'affaires évalué à 200 milliards de francs*, soit beaucoup plus que l'habillement (75 milliards de francs) et un peu moins que l'alimentation (235 milliards de francs). Cette évaluation résulte de la totalisation des dépenses de plusieurs postes inscrits au budget des ménages (culture et loisirs, transports, cafés, hôtels et restauration). Parmi ces dépenses certaines sont effectuées pendant les vacances d'été (54 milliards de francs), les fins de semaine (27 milliards de francs), les vacances d'hiver (26 milliards de francs) et le tourisme d'affaires représente, à lui seul, 52 milliards de francs.

Malgré la conjoncture défavorable, le tourisme reste donc une activité bénéficiaire, génératrice de devises.

Les *ressources* du Secrétariat d'Etat au Tourisme demeurent *modestes* : 48.625.936 francs demandés pour les dépenses ordinaires, soit 14 % de plus qu'en 1975, et 21.950.000 francs demandés pour les autorisations de programme, c'est-à-dire 2 % de plus que l'année dernière. Lorsqu'on sait que les dépenses en capital concerne les équipements de tourisme social, on ne peut que regretter la faiblesse de l'augmentation des crédits demandés. Enfin, les crédits de paiement ont diminué de 6,5 %. Rappelons que le montant total des crédits inscrits à d'autres budgets et destinés à l'équipement touristique atteint 239.700.000 francs, soit + 9,5 % par rapport à 1975. *Les moyens financiers mis à la disposition du Tourisme ne sont pas à la hauteur des besoins de cette activité, trop souvent considérée comme secondaire.*

Nous analyserons ici les résultats de la saison touristique en France et à l'étranger ; ensuite, nous recenserons les hébergements et les équipements accessibles aux touristes en faisant le point des aides accordées par les organismes publics ; enfin, nous insisterons sur les nécessaires changements du tourisme français.

I. — LA SAISON TOURISTIQUE

A. — Les résultats définitifs de l'année 1974 (1).

1° LES VACANCES DES FRANÇAIS

a) Observations générales.

Pour la première fois, plus de la moitié des Français sont partis en vacances : le taux de départ pour l'année 1974 est évalué à 50,1 % progressant de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Simultanément, le nombre des séjours et des journées de vacances a augmenté. On constate donc que la durée annuelle des vacances par personne partie est passée de 29,6 jours en 1973 à 29,9 jours en 1974.

	EFFECTIFS EN MILLIONS			
	1964	1969	1973	1974
Effectif de la population des ménages ordinaires d'après l'enquête	46,6	47,9	49,6	49,7
Nombre de personnes parties en vacances entre le 1 ^{er} octobre et le 30 septembre	20,3	21,5	24,5	24,9
Taux de départ	43,6 %	45 %	49,2 %	50,1 %
Nombre de séjours de vacances	31,2	32,5	37,5	39,1
— dont en France	27,4	28	31,2	33,5
— dont à l'étranger	3,8	4,5	6,3	5,6
Nombre de journées de vacances	611	667	723	745,5
— dont en France	541	558	591	622
— dont à l'étranger	70	99	132	123,5

(1) Rappel des définitions statistiques :

— Français : personnes résidant en France, quelle que soit leur nationalité, à l'exclusion de la population vivant en collectivité (casernes, hospices, couvents, etc.) ;

— Vacances : séjours de quatre jours consécutifs ou plus passés hors du domicile pour des raisons autres que professionnelles, d'étude ou de santé.

— Le nombre de personnes parties doit être distingué du nombre de séjours ; une même personne peut effectuer plusieurs séjours.

— Taux de départ = $\frac{\text{nombre de personnes parties au moins une fois}}{\text{nombre de Français au sens défini ci-dessus}}$

— Année : période du 1^{er} octobre au 30 septembre suivant.

Le taux moyen de départ a augmenté mais l'évolution n'est pas uniforme.

Certaines *catégories socio-professionnelles* sont *moins parties* en vacances en 1974 qu'en 1973 : les *agriculteurs*, les *patrons du commerce et de l'industrie*, les *cadres supérieurs* et les *membres des professions libérales* ; cependant, le nombre moyen de journées de vacances par personne partie a progressé pour les deux premiers groupes cités précédemment. On note la même tendance favorable pour des catégories dont le taux de départ a progressé : les *cadres moyens*, les *ouvriers*, les *inactifs*.

Cependant, ces mouvements n'ont pratiquement **pas modifié l'écart entre les taux extrêmes** : 85,9 et 13,5 en 1974 contre 88 et 15,7 en 1973. L'évolution est légèrement plus favorable pour le nombre moyen de journées par personne partie : 37,7 et 17,1 en 1974 contre 39,5 et 16,7 en 1973, mais elle est probablement imputable à la conjoncture économique plutôt qu'à un changement de tendance.

Les départs en vacances suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

CATEGORIE socio-professionnelle du chef de ménage	TAUX DE DEPART sur l'ensemble de l'année					NOMBRE MOYEN de journées par personne partie			
	1964	1969	1972	1973	1974	1969	1972	1973	1974
Exploitants et salariés agricoles	11,9	8,9	14,4	15,7	13,5	20,1	17,2	16,7	17,1
Patrons de l'industrie et du commerce	47,5	50,6	51,6	56,7	55,2	25,9	23,8	24,4	25,5
Cadres supérieurs et professions libérales	86,6	87,9	86,3	88	85,9	38,6	40,4	39,5	37,7
Cadres moyens	73,6	76,2	78,4	77,9	79,2	33,4	32,5	31	32,6
Employés	62,7	62,4	57,4	60,3	62,4	28,4	26,2	28,5	27,6
Ouvriers	44,3	42,8	47,4	44,7	47,4	26,6	24,6	25,5	25,6
Personnel de service	49,5	46	46,6	49,3	52,4	27,7	26,4	27,4	25,8
Autres actifs	67,4	65,6	67,2	71,9	65,9	33,6	32,1	35,8	32,4
Inactifs	31,7	30,2	30,3	31,5	33,5	35,1	32,5	33,9	36,5
Ensemble	43,6	45	48,8	49,2	50,1	30,5	29	29,6	29,9

Les statistiques de *taux de départ selon les communes de résidence principale* révèlent une **réduction très lente des écarts entre les com-**

munes rurales et Paris. A ce propos, il faut noter que ce taux a diminué pour les personnes domiciliées dans des communes de 20.000 à 100.000 habitants.

**Les départs en vacances
selon la catégorie de commune de résidence principale.**

CATEGORIE DE COMMUNE de résidence principale (1)	TAUX DE DEPART sur l'ensemble de l'année			
	1969	1972	1973	1974
Communes rurales	19,3	23,3	25,3	25,5
Agglomérations de moins de 20.000 habitants (en 1968)	38,3	41,4	40,8	43,6
Agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants (en 1968)	51,4	56,2	53,7	52,4
Agglomérations de plus de 100.000 habitants en 1968 (sauf agglomération parisienne)	55,7	58,4	59,8	61,2
Agglomération parisienne (sauf Ville de Paris) ..	74,6	78,5	77	79
Ville de Paris	82,8	80,3	78,9	79,2
Ensemble	45	48,8	49,2	50,1

(1) D'après l'état de la population au recensement de 1968.

Les *départs selon l'âge* font apparaître des diminutions pour les tranches d'âge 14-19 ans, 25-29 ans, 50-54 ans, 70 ans et plus. Toutes les autres catégories d'âge ont vu leur taux de départ augmenter.

Le nombre moyen de journées par personne partie est stationnaire ou en légère augmentation, sauf pour les moins de 13 ans.

Les départs en vacances selon l'âge.

AGE	TAUX DE DÉPART SUR L'ENSEMBLE de l'année						NOMBRE MOYEN de journées par personne partie			
	1961	1964	1969	1972	1973	1974	1969	1972	1973	1974
0 à 13 ans	—	50,4	50,8	54,4	54,1	56,1	33,6	31,5	32,5	31,4
14 à 19 ans	47,7	48,9	49,5	52,4	52,2	51,5	32,5	31,3	30,2	30,9
20 à 24 ans	»	»	51,6	55,4	53,5	54,4	29,4	27,9	28	28,1
25 à 29 ans	44,7	49,3	55,2	61,4	61,5	59,8	28,9	28	27,3	27,8
30 à 39 ans	43,8	48,2	50,4	57,2	59,5	61,4	28,3	26,1	27,3	27,2
40 à 49 ans	39,4	45,4	45,6	49,3	50,3	50,9	26,6	25,7	26,4	26,9
50 à 54 ans	34,4	37	44,7	48,6	45,4	44,3	27	25,9	26,4	27,4
55 à 59 ans			39,9	45,4	44,4	46,9	26,6	26,4	27,1	28,3
60 à 64 ans	29,9	32,1	32,5	35	36	39,4	28,8	28,4	29,4	31,4
65 à 69 ans	20,4	25,4	30,3	29,3	33,5	33,6	35	34,8	35	40
70 ans et + ..			22,7	23,3	26,1	24,5	38,2	35,2	34,3	
Ensemble	37,5(*)	43,6	45	48,8	49,2	50,1	30,5	29	29,6	29,9

(*) Adultes seulement.

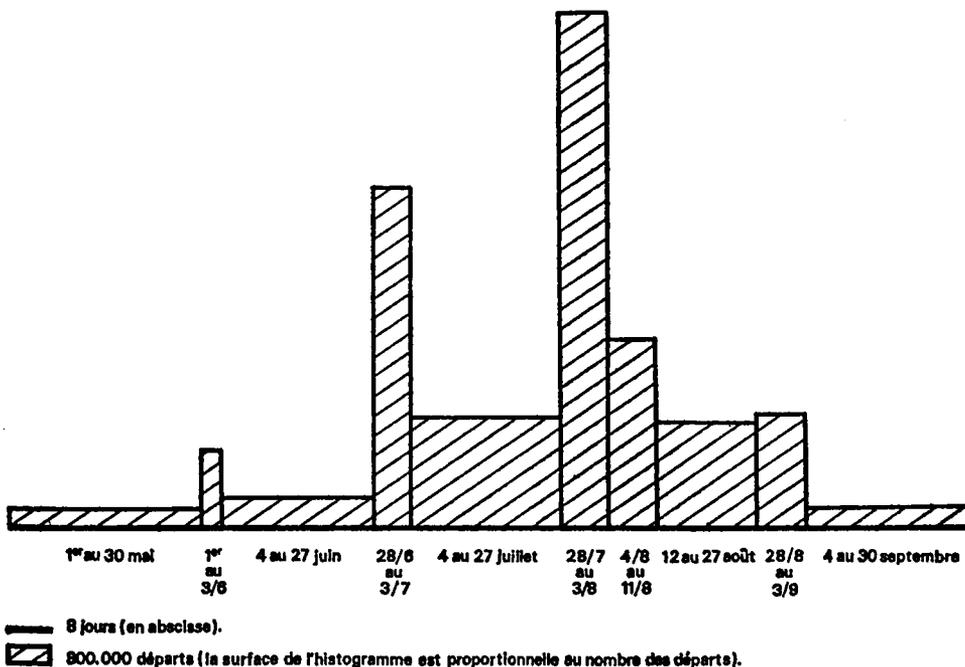
Les observations qui précèdent montrent que la **démocratisation des vacances** semble suivre un **mouvement régulier, mais très lent**. Si, dans les années à venir, le nombre des personnes qui partent en vacances n'augmente pas plus rapidement qu'au cours de la décennie écoulée (1964-1974), il faudra attendre environ 70 ans pour que tous les Français prennent des vacances hors de leur résidence principale. Cette vision prospective est un peu schématique puisqu'elle ne tient pas compte de ceux qui souhaitent rester chez eux pendant leurs vacances ; néanmoins, elle met en évidence la nécessaire intervention des pouvoirs publics en ce domaine.

La répartition dans le temps des séjours de vacances ne s'est guère améliorée. Certes, le nombre de séjours ayant débuté en juin ou en septembre a un peu progressé mais les départs en août ont augmenté au détriment de ceux de juillet. Des initiatives en faveur de l'étalement des vacances n'ont eu jusqu'à maintenant qu'une portée trop restreinte.

Répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ :

DATE DE DÉPART EN VACANCES	1965	1973	1974 (1)
Ensemble des séjours d'été :			
1-3 juin	1,6	1,5	1,8
4-27 juin	4,2	4,8	4,9
28 juin-3 juillet	13,4	17,7	15,2
4 juillet-27 juillet	23,4	18,4	19,1
28 juillet-3 août	25	25,8	26,8
4-11 août	10	12,1	11,2
12-27 août	13,5	11,4	12,1
28 août-3 septembre	5,3	4,7	5,6
Après le 4 septembre	3,6	3,6	3,3
Total	100	100	100
Dont départs en début ou fin de mois	45,3	49,7	49,4

(1) Voir graphique ci-dessous.

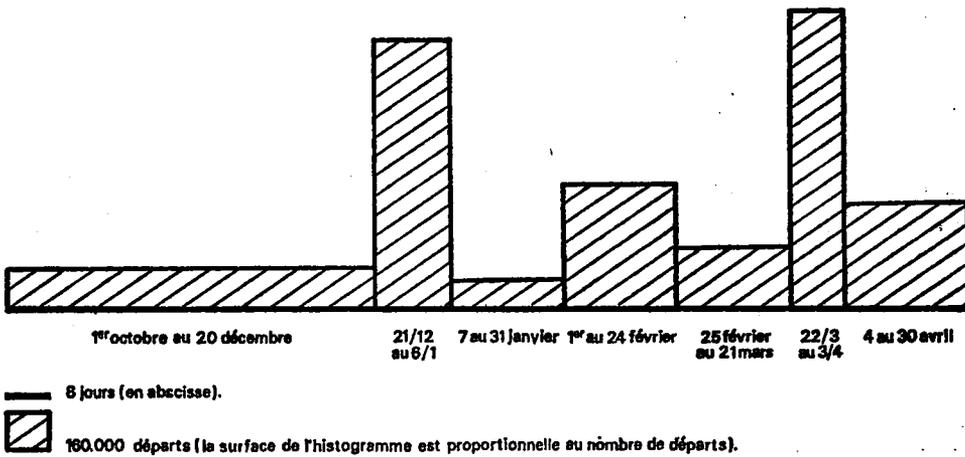


On estime cependant que des *résultats ponctuels* encourageants ont été obtenus dans le cadre des *contrats d'étalement* : ceux-ci intéressent des stations de 500 lits ou plus qui s'engagent à observer certaines règles (tarifs réduits de 20 % pour les hôtels et de 50 % pour les meublés, animation, ouverture des principaux commerces, en juin et en septembre) et bénéficient en échange d'une publicité nationale et internationale. Le nombre de contrats de ce type est passé de 27 en 1971 à 153 en 1974.

Pour les *vacances d'hiver*, les *départs* sont toujours *concentrés* pendant les périodes de *vacances scolaires*, et même le nombre de séjours effectués pendant les vacances de Noël a augmenté en 1974 (23,1 % au lieu de 20 % en 1973). Là aussi, le problème de l'étalement se pose ; il sera étudié dans la dernière partie du présent rapport.

**Répartition des séjours de vacances d'hiver 1974
selon la date de départ.
(voir graphique p. 13)**

DATE DE DEPART	POURCENTAGE
1 ^{er} octobre-20 décembre	16,4
21 décembre-6 janvier (vacances de Noël)	23,1
7 janvier-31 janvier	3,4
1 ^{er} février-24 février (congés scolaires successifs dans les trois zones)	15,7
25 février-21 mars	7,4
22 mars-3 avril (vacances de printemps)	19,6
4 avril-30 avril (période incluant le week-end Pascal)	14,4



b) Les vacances passées en France sont en augmentation sensible.

En 1974, les Français ont passé en France 31 millions de journées de vacances de plus qu'en 1973 ; cette **croissance** importante est **équivalente à celle des quatre années précédentes réunies**. A l'exception des circuits, toutes les formes de vacances ont progressé. Il semble donc que la crise économique n'a pas eu d'effet négatif sur les vacances passées en France.

La répartition des journées selon les lieux de séjour montre que le *bord de mer* attire toujours le plus grand nombre de personnes (41 % des journées ; cependant la part relative de la mer est en légère diminution ; on assiste en effet à un renversement de la tendance qui s'était confirmée depuis plusieurs années. Au contraire, la part relative de la *campagne* et de la *ville* ont *augmenté*, alors que la *montagne* est en légère diminution.

**Répartition des journées de vacances passées en France
selon les lieux de séjour.**

(En pourcentage.)

LIEU DE SEJOUR	1964	1969	1973	1974
Circuit	2,8	4,2	3,9	3
Mer	33,9	40,8	41,3	41
Montagne	13,9	18,3	18	17,8
Campagne	35,2	30,7	30,4	30,8
Ville	14,2	6	6,4	7,4
Ensemble	100	100	100	100

Six départements (tous côtiers) ont enregistré chacun plus de vingt millions de journées de vacances en 1974 : les Alpes-Maritimes, la Charente-Maritime, le Finistère, le Morbihan, le Var, la Vendée. Quatre départements ont recensé quinze et vingt millions de journées de vacances entre l'Hérault, les Pyrénées-Atlantiques, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Savoie.

Les modes d'hébergement choisis par les Français reflètent le succès des vacances « économiques ». Ce sont les résidences principales ou secondaires de parents ou d'amis qui reçoivent le plus grand nombre de vacanciers (39,5 % de journées de vacances), ce mode d'hébergement étant d'ailleurs celui qui enregistre la plus forte progression en 1974. Le *camping-caravaning* a également une place de choix (18,5 % des journées) ; sa part relative augmente par rapport à 1973, Enfin, les résidences secondaires sont en très légère progression.

Simultanément, la part relative des journées de vacances passées à l'hôtel ou dans des locations saisonnières a diminué. La conjoncture économique a donc été plutôt défavorable à ces activités. Cette évolution montre bien la très forte demande d'équipements de tourisme social en France, surtout à un moment où les catégories sociales disposant de revenus moyens ou modestes peuvent accéder peu à peu aux vacances.

Répartition des journées de vacances passées en France
selon le mode d'hébergement.

(En pourcentage.)

MODE D'HEBERGEMENT	1964	1973	1974
Hôtel	8	9	7,8
Location	16	16,3	15,8
Résidence secondaire	10,7	12,1	12,4
Résidence principale de parents et amis	44,9	31,2	31,4
Résidence secondaire de parents et amis		6,7	
Tente ou caravane	11,4	17,3	18,5
Autre	9	7,4	6
Ensemble	100	100	100

c) Les séjours des Français à l'étranger ont fortement diminué.

Depuis 1964 et surtout après 1969, les vacances à l'étranger ont connu un succès croissant. Or, en 1974, on assiste à une régression spectaculaire : 5,6 millions de départs au lieu de 6,3 millions en 1973. Si l'on compare le nombre de journées de vacances passées à l'étranger, les chiffres sont de 123,5 millions en 1974 et 132 millions en 1973 ; par rapport au nombre total de journées de vacances, les proportions sont passées de 18 % en 1973 à 14,3 % en 1974, soit un chiffre inférieur à celui de 1969.

Cette baisse des vacances à l'étranger est sensible pour toutes les catégories socio-professionnelles. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les écarts entre les taux de départ à l'étranger selon ces catégories sont beaucoup plus réduits que pour les taux de départ globaux. Les constatations sont similaires si l'on examine la répartition des départs à l'étranger selon les communes de résidence principale. Par contre, les écarts sont plus importants si l'on considère les classes d'âge ; à ce propos, il n'est pas étonnant que le plus fort taux de départ à l'étranger concerne les personnes de 20 à 24 ans.

Les circuits touristiques ont été particulièrement touchés : ils n'ont représenté que 13,7 % des journées de vacances à l'étranger en 1974 contre 20 % en 1973. La proportion des journées d'hôtellerie ou de camping-caravaning a diminué au profit des hébergements propres

aux séjours sédentaires du type location, résidence secondaire, ou résidence de parents ou d'amis. Ceci s'explique par l'augmentation de la part relative des étrangers résidant en France dans les voyages à l'étranger.

Presque toutes les destinations ont été affectées par la diminution des départs à l'étranger ; l'Allemagne fédérale et le Benelux ont subi les baisses les plus brutales. Pour la première fois depuis de nombreuses années, les touristes français ont été moins nombreux en Espagne. Seule exception, dans ce tableau, l'Italie qui enregistre 11,9 millions de journées supplémentaires de touristes français.

Destination des vacances à l'étranger.

(En milliers.)

PAYS DE DESTINATION	NOMBRE DE JOURNÉES 1974
Espagne - Portugal - Andorre	53.000
Italie	20.700
Suisse	6.600
Allemagne fédérale	3.100
Bénélux	3.000
Iles Britanniques	5.100
Autres pays (1)	32.000
Ensemble	123.500

- (1) Sur une moyenne 1972 - 1973 - 1974, ce chiffre se décompose de la manière suivante :
- 3/5 dans les pays du Bassin Méditerranéen autres que l'Italie et l'Espagne (Maroc, Yougoslavie, Grèce, Bulgarie, Turquie, Liban, Israël, Algérie, Tunisie).
 - 1/5 dans les pays européens non limitrophes et non méditerranéens (Scandinavie, Autriche, Pays de l'Est).
 - 1/5 dans les autres pays (Afrique Noire, Amérique, Asie).

2° LES VOYAGES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Rappelons que les statistiques de déplacements des étrangers en France englobent le tourisme d'affaires et les vacances.

Le nombre de séjours d'étrangers en France est évalué à 12,697 millions, le *nombre d'arrivées dans tous les modes d'hébergement* à 16,573 millions. Ces deux chiffres sont en **progression** par rapport à 1973.

(En milliers.)

PAYS	NOMBRE de séjours en France en 1974	NOMBRE d'arrivées dans tous les modes d'hébergement en 1974
Allemagne fédérale	2.084	2.750
Grande-Bretagne	1.410	2.030
Etats-Unis	1.005	1.112
Belgique	1.600	2.000
Italie	1.160	1.620
Pays-Bas	1.170	1.460
Suisse	580	765
Scandinavie	540	750
Espagne	570	760
Moyen et Proche-Orient	230	295
Canada	146	205
Brésil	68	87
Argentine	41	50
Mexique	42	56
Portugal	96	125
Autriche	165	215
Japon	211	250
Australie	41	57
Afrique du Sud	28	36
Autres pays	1.510	1.950
Totaux	12.697	16.573

La répartition par nationalité des touristes étrangers venus en France confirme des tendances déjà observées en 1973 : le nombre de touristes en provenance d'Allemagne fédérale, du Benelux, de la péninsule ibérique, de Scandinavie et du Japon augmente, alors que les citoyens des Etats-Unis et les Italiens sont encore moins nombreux.

Le nombre des arrivées et des nuitées de touristes étrangers dans l'hôtellerie homologuée est en diminution par rapport à 1973.

Estimation des arrivées et des nuitées d'étrangers dans l'hôtellerie homologuée.

(En milliers.)

REGIONS	ARRIVEES		NUITEES	
	1973	1974	1973	1974
Nord	170	151	616	613
Picardie	80	81	264	309
Région parisienne	4.056	3.621	12.474	10.390
Centre	346	334	975	968
Normandie - Haute	147	136	484	494
Normandie - Basse	179	177	808	756
Bretagne	194	222	1.314	1.514
Pays de la Loire	110	135	548	677
Poitou - Charentes	122	98	420	392
Limousin	62	67	203	243
Aquitaine	257	252	1.340	1.505
Midi - Pyrénées	596	602	4.652	4.332
Champagne	176	147	429	377
Lorraine	226	245	810	942
Alsace	304	315	996	1.105
Franche-Comté	141	135	495	490
Bourgogne	403	421	979	1.016
Auvergne	98	113	617	799
Rhône - Alpes	864	831	4.138	4.046
Languedoc	415	406	1.479	1.554
Provence - Côte-d'Azur	1.412	1.275	8.475	7.375
Corse	68	74	1.276	991
France	10.426	9.838	43.792	40.888

L'hôtellerie homologuée n'a donc pas bénéficié du surcroît de touristes étrangers venus en France en 1974, au contraire. D'autre part, la durée moyenne du séjour des étrangers dans les hôtels homologués a diminué (4,15 jours en 1974 ; 4,2 jours en 1973). La demande étrangère d'hébergements peu coûteux en France connaît une croissance rapide et même supérieure à celle du nombre des touristes étrangers. L'hôtellerie non homologuée et les hébergements extra-hôteliers — en particulier le camping caravaning — enregistrent un succès croissant.

Peut-être cette baisse de fréquentation de l'hôtellerie homologuée correspond-elle à une baisse du tourisme d'affaires très sensible à la conjoncture économique.

La répartition des étrangers dans les régions montre toujours la place prépondérante de *Paris* qui recense plus du tiers des arrivées et plus du quart des nuitées dans l'hôtellerie homologuée ; la seconde place revient toujours à la *Provence - Côte-d'Azur* ; viennent ensuite

les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. Cinq régions ont compté *un plus grand nombre de nuitées d'étrangers dans les hôtels homologués* en 1974 qu'en 1973, chacune d'elles ayant recensé entre 1 et 1,5 million de nuitées. Il s'agit (en ordre croissant) de la *Bourgogne*, de l'*Alsace*, de l'*Aquitaine*, de la *Bretagne*, du *Languedoc* ; dans ces trois dernières régions, le nombre de nuitées a augmenté alors que celui des arrivées diminuait. Les touristes étrangers venus dans ces régions ont donc séjourné plus longtemps ; pour l'Aquitaine et le Languedoc cette évolution est en grande partie imputable aux efforts d'aménagement et à l'extension du parc hôtelier.

En volume, la saison 1974 a été satisfaisante ; en effet, les flux de touristes français et étrangers ont été plus importants. L'analyse des résultats financiers, par contre, fait apparaître une certaine détérioration de la situation du tourisme français.

B. — La balance du tourisme en 1974.

Le *solde positif* de la balance des paiements touristiques en 1974 a été de *1.362 millions de francs* ; il est donc légèrement supérieur à celui de l'année 1973. Les recettes ont atteint *12.785 millions de francs* et les dépenses *11.423 millions de francs*. Ce résultat reste inférieur à celui des années 1971-1972, malgré l'évolution quantitative favorable des flux de touristes étrangers vers la France et de Français vers l'étranger.

En fait, les dépenses des Français à l'étranger ont augmenté en raison de l'assouplissement des règles du contrôle des changes et du relèvement du plafond de l'allocation de devises.

La diminution numérique de la clientèle américaine, les séjours plus courts des touristes étrangers expliquent que les recettes n'aient pas augmenté dans des proportions qui auraient permis un redressement de la balance touristique.

Solde de la balance des paiements touristiques

(En millions de francs.)

1969 +	680
1970 +	1.166
1971 +	1.728
1972 +	1.779
1973 +	1.323
1974 +	1.362

Fait plus inquiétant, le solde positif de la balance des paiements touristiques hors zone franc a diminué très sensiblement : *850 millions de francs* en 1974, *1.151 millions de francs* en 1973.

Les perspectives pour 1975 sont peu optimistes : on attend une augmentation d'environ 10 % pour les recettes et de 18 à 20 % pour les dépenses. Les estimations actuelles prévoient un solde positif d'environ 200 millions de francs.

Cette évolution de la balance des paiements touristiques montre bien la nécessité d'inciter les Français à rester dans leur pays et d'assurer la promotion du tourisme réceptif à l'égard de la clientèle étrangère.

C. — Les résultats provisoires de l'année 1975.

Selon les évaluations les plus récentes, 600.000 Français de plus sont partis en vacances en 1975 et le flux de touristes étrangers a augmenté de 5 %. La conjoncture économique n'a pas eu d'effet sur les départs en vacances.

En général, les agences de voyages ont reçu des réservations moins tard qu'en 1974.

C'est toujours le bord de mer qui reçoit le plus grand nombre de touristes. Ceux-ci ont séjourné sur le littoral méditerranéen (3,3 millions), en Bretagne (2,6 millions), la côte Atlantique (2,1 millions), la Manche et la mer du Nord (1,2 million).

Cependant, le succès du « tourisme vert » se confirme, les gîtes ruraux, le camping, les villages de vacances attirant une clientèle croissante. Les Français qui partent ont tendance à dépenser moins d'argent et le goût pour les hébergements peu onéreux s'affirme.

Le thermalisme semble connaître un regain de faveur.

On estime que le nombre des Français partis à l'étranger aura augmenté de 15 %, totalisant environ 5,2 millions de séjours. L'Espagne vient en tête des pays visités, avec un nombre de touristes français équivalent à celui de 1973. Le second pays de destination est l'Italie, la baisse de la lire ayant pu contribuer à inciter les Français à se rendre en Italie.

Des raisons politiques expliquent la régression conjoncturelle des départs pour certains pays tels que le Chili, Chypre ou la Turquie. Les demandes sur les long-courriers sont en baisse, sauf pour le Sénégal et la Côte-d'Ivoire qui ont enregistré une légère augmentation.

Dans l'ensemble, les ventes de voyages à forfait, en particulier de circuits ont plutôt diminué ; les Français sont d'ailleurs relativement peu amateurs de « produits touristiques » fabriqués par les Tours Ope-

rators (1) ; contrairement à leurs voisins du Nord de l'Europe, ils sont peu enclins à consommer des voyages organisés. Cette situation a d'ailleurs incité certains fabricants français à se regrouper : le 1^{er} novembre 1975, la fusion sera effective entre la Société française de tourisme aérien (Airtour) et la Société croisière et tourisme (Euro 7) qui, toutes deux, ont eu un exercice déficitaire l'an dernier. Les actionnaires respectifs des deux sociétés sont Air France, Havas, Wagons-Lits d'une part, le Club Méditerranée, UTA et Paribas d'autre part.

En 1975, les *touristes étrangers* dont le nombre augmente *le plus fortement* sont les *Allemands et les Néerlandais* (+ 60 % en quatre ans). Comme en 1974, c'est surtout le tourisme européen qui progresse, sauf pour les Italiens. Les arrivées de Japonais augmentent seulement de 10 à 15 %, soit beaucoup moins qu'au cours des années précédentes. Le flux en provenance des Etats-Unis reste stationnaire, ce qui est regrettable pour l'équilibre financier du tourisme français.

La tendance au raccourcissement des séjours semble se confirmer.

Dans l'ensemble, la saison a été assez bonne, notamment en raison d'un temps particulièrement ensoleillé.

D. — Les résultats du tourisme international.

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), on a enregistré une baisse très nette des mouvements touristiques internationaux, après cinq années de croissance rapide, légèrement ralentie en 1973.

Ce sont les pays de l'Europe méridionale qui ont subi les baisses les plus importantes du nombre d'arrivées et de nuitées.

Les départs des Etats-Unis vers l'Europe ont été réduits. Les touristes étrangers en provenance des principaux pays émetteurs ont été moins heureux, sauf ceux venant d'Allemagne fédérale.

Le nombre d'arrivées aux frontières de dix Etats membres européens et de la Yougoslavie a diminué de 8 % en 1974, alors qu'il avait augmenté de 7 % en 1973. Ces baisses de fréquentation ont beaucoup touché les pays traditionnellement touristiques tels que le Portugal, la Grèce, la Turquie, l'Espagne. De ce point de vue, la France a donc enregistré des résultats plus favorables que bon nombre de ses concurrents.

(1) Tour Operator : Organisateur de voyages à forfait.

Le nombre de nuitées passées dans les établissements hôteliers et assimilés de onze pays membres européens et en Yougoslavie fait apparaître une baisse de 5 % en 1974 contre une hausse de 2 % en 1973.

Pour l'ensemble des moyens d'hébergement, le nombre de nuitées a diminué de 4,4 % contre une augmentation de 4 % en 1973. Là encore, on constate que les résultats ont été meilleurs en France (+ 0,4 %) que dans d'autres pays. Seuls, les Pays-Bas (+ 2 %), la Belgique et le Royaume-Uni (+ 1 %) ont également enregistré des augmentations de fréquentation.

	NOMBRE de touristes reçus en 1974 (1)	VARIATION par rapport à 1973 (en pourcentage)
Italie	12.441.657	— 5,4 %
Suisse	6.221.776	— 8,7 %
Allemagne fédérale	6.950.627	— 7 %
Grèce	2.502.677	— 34,8 %
Portugal	1.185.928	— 28,1 %

(1) Nombre d'arrivées de touristes étrangers dans les moyens d'hébergement recensés.

Quant aux résultats financiers, pour les recettes la France est en seconde position après l'Espagne (3,2 milliards de dollars); viennent ensuite, par ordre décroissant, l'Allemagne fédérale, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suisse et les Pays-Bas qui ont eu des recettes supérieures à un milliard de dollars. L'Italie, la Grèce et le Portugal ont vu leurs recettes diminuer fortement.

C'est l'Allemagne fédérale qui enregistre le montant de dépenses le plus considérable (25 % du total des dépenses touristiques des pays membres de l'O.C.D.E.) ; le mark étant une devise forte, les voyages à l'étranger sont relativement avantageux pour les touristes allemands. Cinq autres pays ont enregistré des dépenses comprises entre 2,4 et 1 milliards de dollars : la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Italie et le Bénélux.

Les soldes des balances touristiques se détériorent, sauf pour l'Espagne qui augmente légèrement son excédent. En valeur absolue, le solde de la balance française est inférieur à celui de plusieurs pays européens tels que la Suisse, l'Italie, la Grèce. Enfin, le déficit de l'Allemagne fédérale augmente de plus de 400 millions de dollars.

Balance touristique de plusieurs pays européens.

(En millions de dollars.)

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Espagne :			
— 1973	3.091,2	270,5	+ 2.820,7
— 1974	3.187,9	325,8	+ 2.862,1
Italie :			
— 1973	2.372,9	1.458,7	+ 914,2
— 1974	1.914,8	1.227,5	+ 687,3
Suisse :			
— 1973	1.378	584	+ 794
— 1974	1.415	664	+ 751
Allemagne fédérale :			
— 1973	2.215,5	6.523,5	— 4.308
— 1974	2.343,9	7.107,8	— 4.763,9
Grèce :			
— 1973	514,9	72,6	+ 442,3
— 1974	436	79,1	+ 356,9
Portugal :			
— 1973	514	232	+ 282
— 1974	443	255	+ 188

Les statistiques analysées précédemment montrent que les *flux financiers* liés aux activités touristiques *françaises* sont *importants*, mais que les *soldes* restent malheureusement *inférieurs* à ceux enregistrés dans *plusieurs pays voisins*.

II. — LES MOYENS D'ACCUEIL ET LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Le développement du tourisme dépend largement du nombre et de la qualité des moyens d'accueil et des équipements mis à la disposition des touristes. Depuis plusieurs années, on s'est efforcé de rénover et de multiplier les hébergements de vacances et les équipements de loisirs.

A. — Les moyens d'accueil.

1° L'HÔTELLERIE.

Depuis plusieurs années, l'hôtellerie est suivie avec une attention particulière par les Pouvoirs publics.

a) Le parc hôtelier était, au 1^{er} janvier 1975, de 16.288 établissements homologués totalisant 407.507 chambres, répartis comme suit :

CATEGORIES	NOMBRE d'hôtels	NOMBRE de chambres	ACCROISSEMENT net du nombre de chambres entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1974
1 étoile	9.425	169.633	+ 1.749
2 étoiles	4.832	129.420	+ 4.844
3 étoiles	1.658	72.481	+ 7.126
4 étoiles	296	23.672	+ 1.551
4 étoiles luxe	77	12.301	+ 1.445

L'accroissement net de l'ensemble de l'hôtellerie homologuée est de 16.715 chambres, alors qu'il était seulement de 2.874 chambres en 1973 et de 2.082 chambres en 1972. On perçoit donc nettement les effets de l'aide financière aux investissements hôteliers.

La *catégorie 3 étoiles* a augmenté son potentiel de plus de 10 % en un an et elle *absorbe plus de 40 % de l'accroissement net du parc hôtelier*. Le total des nouvelles chambres 3, 4 étoiles et luxe est égal à près de deux tiers de la croissance du parc hôtelier. Ceci met en évidence la *surcapacité de l'hôtellerie de catégorie élevée, en particulier à Paris*.

Simultanément, on note avec satisfaction que les *hôtels 2 étoiles et 1 étoile ont augmenté alors que le nombre de ces derniers était en diminution continue depuis plusieurs années*.

Les radiations et suppressions de chambres ont été réduites, tandis que les créations se multipliaient. En fait, on perçoit ici les effets de la nouvelle réglementation des normes de l'hôtellerie classée qui, notamment, a abaissé à 7 le nombre minimum de chambres nécessaires pour prétendre à l'homologation ; certains hôtels de préfecture ont pu ainsi devenir hôtels de tourisme.

L'*hôtellerie non homologuée* compte encore 37.000 établissements regroupant 388.542 *chambres*. Enfin, sur l'ensemble du parc hôtelier, on dénombre 2.828 logis de France et 663 auberges rurales, homologués ou non, disposant respectivement de 53.651 et 5.399 chambres.

b) L'industrie hôtelière.

Depuis plusieurs années, l'hôtellerie traditionnelle s'est un peu éclipsée au profit des grands hôtels regroupés en *chaînes appartenant à des groupes financiers puissants*. La nécessité d'investissements hôteliers importants aidés par l'Etat et l'existence d'un marché potentiel inexploité, en particulier dans les grandes villes et à Paris, explique ce mouvement.

Actuellement, à l'enthousiasme, succèdent quelques difficultés liées tant à la situation économique qu'au suréquipement de l'hôtellerie parisienne. A Paris, le syndicat des chaînes d'hôtels a enregistré une baisse de fréquentation de 5 % pendant l'été dernier. Les responsables des grands hôtels essaient d'élargir leur clientèle et de proposer de nouveaux services.

Pour surmonter cette crise, *plusieurs chaînes recherchent de nouvelles participations financières ou se regroupent*.

Ainsi, par exemple, vu les pertes d'exploitation du P.L.M. Saint-Jacques en 1974, le groupe Rothschild envisage de céder une partie des actions de cette filiale du groupe à une société suisse qui deviendrait propriétaire de 51 % du capital d'un consortium composé en outre de l'Agence Havas, la Banque nationale de Paris et la Caisse des dépôts et consignations.

Récemment, la chaîne Novotel (catégorie 3 étoiles) et sa filiale Ibis (catégorie 2 étoiles) ont fusionné avec la chaîne Mercure (catégorie 3 étoiles) et avec International Tourisme Hôtel. Opération plus remarquable encore, la fusion de Sofitel et de Jacques Borel international.

Face à cette concentration, quelques indépendants se regroupent pour prospecter une nouvelle clientèle et traiter avec des organisateurs de voyages étrangers. Malheureusement, ces expériences sont encore trop peu nombreuses ; la région lyonnaise et la Côte d'Azur semblent les régions les plus avancées en ce domaine.

c) Les investissements hôteliers.

Selon les informations de la Caisse centrale de crédit hôtelier commercial et industriel, le montant des investissements touristiques s'élève à 1.655 millions de francs.

Actuellement, l'aide publique s'applique essentiellement aux hôtels une et deux étoiles.

En 1975, le montant de la *prime spéciale d'équipement hôtelier* a été fixé à 6.000 francs par chambre pour les hôtels 2 étoiles et 5.000 francs par chambre pour les hôtels 1 étoile et 2.000 francs par lit de village de vacances. Le plafond d'aide est de 750.000 francs pour un hôtel et 1 million de francs pour un village de vacances. Pour tenir compte des différences de coûts, dans les départements d'outre-mer, la prime est de 6.500 francs par chambre quelle que soit la catégorie et l'aide maximum est de 1.500.000 francs par opération.

On commence à voir les *effets de l'aide (primes et prêts) aux hôtels moyens à Paris* avec l'ouverture d'un hôtel Ibis, Porte de Bagnolet, d'un hôtel de la SCETA (Société de contrôle et d'exploitation des transports auxiliaires) et de l'hôtel Spot, Porte d'Italie ; on peut regretter que tous ces établissements soient situés à la périphérie alors que des enquêtes montrent que la demande d'hébergement dans le centre est forte. Cette localisation résulte en partie de la charge foncière particulièrement lourde qui s'ajoute à des investissements coûteux.

A ce point de vue, il semble que l'utilisation de nouvelles formules de *constructions industrialisées peut permettre de diminuer les coûts*. Ainsi, par exemple, pour l'hôtel Spot, l'investissement a été réduit à 55.000 francs par chambre et pourrait être limité à 35.000 francs. La création d'hôtels de ce type est envisagée dans plusieurs villes de province.

L'hôtellerie rurale est en progrès en 1974 ; sur 323 demandes de prêts du F.D.E.S., 157 concernaient des hôtels situés en zone rurale.

Dans les communes de moins de 2.000 habitants, on a réalisé 37 créations et 54 modernisations. Dans les communes de 2.000 à 5.000 habitants, on a exécuté 22 créations et 14 modernisations. Ces opérations se répartissent comme suit : 44 % pour les hôtels 2 étoiles, 20 % pour des hôtels 1 étoile, 10 % pour des hôtels 3 étoiles.

Pour l'avenir, *il faut attendre les effets de l'arrêté du 16 juin 1975* relatif aux *allégements fiscaux* prévus en faveur de créations d'hôtels et d'établissements de tourisme dans les villes moyennes et dans certaines zones déterminées, dans le cadre de l'aide au développement régional.

Plusieurs modifications des conditions d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier sont à l'étude.

Nous pensons qu'à cette occasion l'aide accordée à l'hôtellerie doit être repensée en fonction des critères suivants :

- les bénéficiaires doivent, en priorité, être les établissements de dimension et de catégories moyennes, voire modestes ;
- les zones touristiques peu équipées aujourd'hui et les zones rurales doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Cependant, de délicats problèmes d'exploitation se posent pour cette hôtellerie dont la clientèle est saisonnière : en effet, pendant la période de fermeture de ces établissements, le personnel, en chômage, est pris en charge par la collectivité ; cette solution n'est pas satisfaisante et la profession devrait rechercher d'autres palliatifs.

Il ne faut pas oublier que l'aide publique à l'hôtellerie a surtout profité jusqu'à maintenant aux grands hôtels qui, certes, attirent en principe la clientèle étrangère fortunée dispensatrice de devises, mais sont peu accessibles au contribuable moyen qui a participé à leur financement. Il est temps de renverser la tendance.

2° LE TOURISME SOCIAL.

a) La **capacité d'hébergement a sensiblement augmenté**, surtout pour les villages de vacances, les terrains de camping et les gîtes ruraux.

**CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT DU TOURISME SOCIAL
AU 30 JUIN 1975**

A. Hébergements placés sous la tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

Villages de vacances	135.000 lits (430 villages)	dont : • 223 villages à restauration collective soit 64.894 lits. • 180 gîtes familiaux soit 61.907 lits. • 27 villages de toile soit 6.107 lits.	Sur les 430 villages recensés : • 43 sont des gîtes communaux, • 55 des villages gérés par des comités d'entreprise, • 13 des villages de Caisses d'allocations familiales, • 319 des villages gérés par des associations.
Terrains de camping	1.450.000 places (5.525 terrains)	dont : 8 % classés 4 ★ 18 % classés 3 ★ 46 % classés 2 ★ 28 % classés 1 ★	La gestion de ces terrains se différencie ainsi : 52 % commercialement, 37 % par des municipalités, 11 % par des associations.

B. Autres hébergements à caractère non lucratif.

MFV	45.000 lits		
Centres divers, CE	52.000 lits	Estimation.	(Comités d'entreprise.)
Autres centres .	15.000 lits	Estimation.	(Caisses d'allocations familiales, de retraite, mutuelles.)

C. Hébergements ruraux.

Gîtes ruraux	75.500 lits	dont : gîtes privés = 13.397, soit 67.300 places gîtes communaux : — individuels = 1.005, soit 5.400 places, — chambres d'hôtes = 919, soit 2.800 places.
Camping à la ferme	20.000 places 1.100 campings	Il convient d'y ajouter les campings ruraux non classés et qui ne sont pas installés chez les agriculteurs.
Hôtellerie rurale (Auberges rurales)	13.300 places (662 auberges)	

En résumé : 1.450.000 places pour le camping ; 247.000 lits pour le tourisme familial (villages, maisons familiales, centres divers) ; 10.800 places pour le tourisme rural.

Pour les terrains de camping, le reclassement en étoiles des terrains classés en catégories a conduit à améliorer la qualité des équipements des terrains commerciaux ou non. Cependant, la nouvelle réglementation des normes, à l'étude, devra d'abord fixer des *surfaces minimum*.

Les tableaux suivants précisent la répartition des terrains dans l'espace (I), selon leur classement (II) et selon les modes de gestion (III).

TABLEAU I

ESPACE TOURISTIQUE	NOMBRE de camps	CAPACITE d'accueil	POURCENTAGE par rapport à la capacité totale
Départements littoraux	2.800	1.000.000	67,7
Campagne	2.000	300.000	20,3
Montagne	440	80.000	6,2
Ville	285	70.000	5,8
Ensemble	5.525	1.450.000	100

TABLEAU II

CATEGORIES	POURCENTAGE des terrains	POURCENTAGE des places
1 étoile	28	16
2 étoiles	46	49
3 étoiles	18	23
4 étoiles	8	12

TABLEAU III

MODE DE GESTION	POURCENTAGE par rapport au nombre de terrains
Exploitations commerciales	52
Exploitations gérées par des communes	37
Exploitations gérées par des associations	11

La capacité des campings est insuffisante surtout dans les zones littorales ; pendant les périodes de pointe, le taux moyen de dépassement des capacités est de plus de 60 %, certains terrains situés en bord de mer connaissant même des taux de surcharge de 250 à 300 %. Les nouveaux terrains ouverts ne parviennent pas à satisfaire la demande toujours croissante. A ce propos, il semble anormal que les campings surchargés pratiquent les mêmes prix que les autres, alors qu'ils offrent une qualité de service inférieure ; enfin, il faudrait harmoniser les règles d'homologation départementale des tarifs des campings.

Les *villages de vacances* sont répartis comme suit : 78.300 lits au bord de la mer, 36.450 lits à la campagne, 20.250 lits en montagne.

Quatre régions regroupent un grand nombre de villages avec restauration collective et des gîtes communaux ou familiaux.

(En pourcentage.)

	VILLAGES de vacances avec restauration collective	GITES COMMUNAUX ou familiaux
Provence-Côte d'Azur	38	22,4
Aquitaine	12,5	14,6
Languedoc	12	»
Auvergne	»	11,6

Répartition des villages de vacances par région.

(En lits.)

REGIONS	CAPACITE totale	RESTAU- RATION collective	GITES familiaux	VILLAGES de tolle
Nord	240	»	240	»
Région parisienne	1.042	1.042	»	»
Centre	1.210	600	610	»
Haute-Normandie	409	209	200	»
Basse-Normandie	922	»	922	»
Bretagne	7.995	4.000	3.675	320
Pays de la Loire	6.335	1.951	4.184	»
Poitou-Charentes	7.959	4.449	3.510	»
Limousin	2.761	465	2.296	»
Aquitaine	19.686	11.505	5.503	2.678
Midi-Pyrénées	4.279	916	3.243	120
Lorraine	550	550	»	»
Alsace	2.829	2.145	684	»
Franche-Comté	1.000	1.000	»	»
Bourgogne	530	»	530	»
Auvergne	10.090	3.881	6.209	»
Rhône-Alpes	15.909	7.831	7.263	815
Languedoc-Roussillon	21.000	9.567	10.133	1.300
Provence-Côte d'Azur	23.000	12.611	8.093	2.296
Corse	7.254	2.172	4.612	470
Totaux	135.000	64.894	61.907	8.199

Répartition des villages de vacances par organismes gestionnaires.

ORGANISMES	NOMBRE de villages	NOMBRE de lits
VVF	71	46.400
Comités d'entreprise	55	17.270
Tourisme et Travail	27	9.837
Vacances Auvergne-Limousin (VAL)	14	3.560
OCCAJ	11	3.220
Caisses d'allocations familiales (CAF)	8	4.561
Communes	43	6.650
Vacances promotion	14	4.390
Renouveau	7	2.960
Touring Club de France	9	4.729
Vacances PTT	21	8.460
Divers	149	22.964
Totaux	430	135.000

b) **Les aides financières** accordées au tourisme social sont très variables selon les types d'opération.

— Le *camping caravaning* reçoit des subventions et des prêts.

L'attribution des *subventions* pour l'aménagement de terrains de camping par des collectivités publiques ou des associations à but non lucratif est déconcentrée. Ces subventions ont aidé 150 opérations en 1972 et 170 en 1973.

L'aide est égale à 10 ou 15 % du montant total de l'investissement lorsqu'elle est accordée sur les crédits du secrétariat d'Etat au tourisme. Certaines réalisations pilotes peuvent recevoir une aide de 25 à 30 % du montant des investissements au titre des subventions sur les crédits transférés du F.I.A.T. (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire), des charges communes et du Fonds de rénovation rurale.

Les *prêts du F.D.E.S.* complètent l'aide sous forme de subventions. Les prêts ne suivent malheureusement pas le mouvement de besoins et, vu l'augmentation du coût moyen de l'aménagement de la place de campeur, la capacité créée est aujourd'hui inférieure à celle créée en 1972 par exemple.

Pour faciliter ce type d'investissement, on pourrait envisager de différer de deux ou trois ans le début du remboursement des prêts et du paiement des intérêts.

— Pour les *villages de vacances*, l'aide de l'Etat représente 15 à 20 % du coût des investissements.

— Pour les *maisons familiales*, des subventions accordées sur les crédits régionalisés permettent de moderniser les installations existantes. Depuis 1974, le ministère de la Santé distribue également des subventions pour des extensions ou des créations d'établissements.

Les tableaux suivants regroupent les aides accordées au cours des trois dernières années aux villages de vacances, aux gîtes familiaux et communaux et aux maisons familiales. Malgré la réorganisation de la Commission interministérielle du tourisme social, on doit encore déplorer la complexité du financement des opérations de tourisme social.

Aides financières mises en œuvre annuellement

(En millions de francs.)

Moyenne des trois dernières années (1) :

— Subventions de l'Etat :

• Secrétariat d'Etat au Tourisme :	
— Subventions	10
— Prime spéciale d'équipement hôtelier	8
• Ministère de la Santé	7
• Ministère de l'Agriculture	12
• F.I.A.T.	8
Total	45

— Prêts de l'Etat (F.D.E.S.) 20

— Prêts d'établissements financiers :

— Caisse des dépôts et consignations ..	8
— Crédit agricole	10

— Subventions de la Caisse nationale des allocations familiales 60

— Collectivités locales : l'aide consiste essentiellement dans la garantie des emprunts correspondant aux opérations dont elles sont le support et à quelques prises de participations de communes urbaines difficiles à chiffrer.

Pour les aides dépendant directement du Secrétariat d'Etat au Tourisme, il est possible de donner les précisions suivantes :

(1) Moyenne, car les aides accordées par les autres bailleurs de fonds ne nous sont connues qu'avec retard et sans toute la précision nécessaire.

Evolution depuis trois ans.

ANNEES	SUBVENTIONS sur dotation budgétaire 66-01 - Art. 10	TRANSFERT du FIAT	PRIME	PRETS FDES
1973	5.000.000	10.340.000	12.110.000	24.098.000
1974	9.800.000	1.732.000	8.405.000	51.573.000
1975	11.000.000	6.500.000 (Premier semestre.)	6.815.000 (Premier semestre.)	3.810.000 (Premier semestre.)

VILLAGES DE VACANCES

Tableau régionalisé des aides.

(En milliers de francs.)

REGIONS	1973			1974			1975 (1 ^{er} semestre)		
	SUBVEN- TION tourisme FIAT	PRIME	FDES	SUBVEN- TION tourisme FIAT	PRIME	FDES	SUBVEN- TION tourisme FIAT	PRIME	FDES
Nord	»	»	»	»	904,5	»	»	»	»
Picardie	900	»	»	»	»	»	»	»	»
Centre	300	»	»	236	»	»	»	»	»
Haute-Normandie	»	»	»	»	»	»	271	»	»
Basse-Normandie	500	904	»	»	»	9.500	»	1.000	»
Bretagne	1.300	720	1.800	195	1.599	2.517	70	847,5	2.270
Pays de la Loire	1.750	1.299	3.340	1.905	»	»	»	»	»
Poitou-Charentes	»	»	140	»	900	980	1.060	»	»
Limousin	»	»	550	120	450	2.500	»	»	»
Aquitaine	1.080	1.530	2.680	»	180	600	2.085	»	»
Midi-Pyrénées	100	369	1.118	150	1.321,5	»	»	»	»
Alsace	420	»	»	»	»	»	»	541,5	»
Auvergne	»	900	2.150	»	»	»	»	»	375
Rhône-Alpes	»	975	6.250	1.756	»	1.000	3.730	717	»
Languedoc	6.840	2.656	»	4.146	1.780	15.116	3.091	1.375	»
Provence	1.600	357	6.000	2.274	1.200	19.360	3.015	»	1.165
Corse	500	2.400	»	700	»	»	»	585	»
Totaux	15.340	12.110	24.098	11.532	8.335 + 70 Guade- loupe	51.573	13.322	5.066	3.810

c) L'avenir du tourisme social.

On ne peut que regretter la modicité des crédits prévus dans le budget pour les subventions d'équipement pour le tourisme social : 21,250 millions de francs pour 1976 au lieu de 20,500 millions de francs en 1975, alors que les équipements sont de plus en plus onéreux.

Les organismes de tourisme social se heurtent actuellement à un double problème : ils proposent des vacances peu coûteuses mais encore trop chères pour les revenus modestes ; d'autre part, ils n'arrivent pas à faire face aux frais d'investissement et d'animation et ne peuvent dégager des ressources suffisantes pour étendre leurs installations.

Pour résorber le retard de l'offre par rapport à la demande, les principaux objectifs doivent être :

— la *multiplication des terrains de camping* qui exigent des investissements beaucoup moins lourds que les équipements en dur ;

— le *développement des villages de toile et des villages en constructions industrialisées* du type habitat léger ;

— *l'aménagement du potentiel d'hébergement existant* en mettant à la disposition des touristes un plus grand nombre de places dans les gîtes ruraux, les campings à la ferme et les chambres d'hôtes. A ce propos, l'exonération de la taxe professionnelle (décret 75-985) et l'application de la T.V.A. au taux réduit proposée pour les gîtes ruraux par le projet de loi de finances nous paraissent très opportunes.

Dans le même esprit, on peut envisager l'utilisation des maisons de retraite comme chambres d'hôtes.

B. — Les équipements touristiques.

L'aménagement du littoral Languedoc - Roussillon, de la côte d'Aquitaine et de la Corse relèvent du budget de l'aménagement du territoire et ne seront pas traités ici.

1° LE NAUTISME

a) La flotte et les ports de plaisance.

La flotte de plaisance a **quadruplé en 10 ans**. En effet, on comptait 86.900 bateaux en 1964 contre 330.815 au 30 septembre 1974 (79 % étaient des navires de moins de 2 tonneaux, 21 % des navires de plus de 2 tonneaux). En 1975, on compte environ 350.000 bateaux de plaisance.

Globalement, les infrastructures correspondent aux besoins puisqu'en 1974 on comptait 75.000 places pour bateaux de 2 tonneaux. Cependant, on peut formuler deux types de critiques : d'une part, la côte méditerranéenne est beaucoup mieux équipée que la Mer du Nord, la Manche et l'Atlantique (sauf la Basse-Normandie) ; d'autre part, on a beaucoup plus développé les équipements destinés aux navires de plus de 2 tonneaux que les bases destinées aux petits navires.

Les infrastructures de plaisance, souvent proches de campings, reçoivent des aides financières diverses, notamment du Ministère de l'Équipement et des missions d'aménagement. Ainsi, en 1974, l'ensemble des subventions aux ports de plaisance a atteint 15,990 millions de francs, auxquels il faut ajouter des prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations (1) et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales.

(1) 30 millions de francs en 1974, 40 millions de francs en 1975.

Subventions accordées aux ports de plaisance en 1974.

— Picardie	300.000
— Haute Normandie	300.000
— Basse Normandie	1.200.000
— Bretagne	2.000.000
— Pays de la Loire	200.000
— Poitou/Charentes	600.000
— Provence/Côte d'Azur	700.000
— Somme à valoir	600.000
<i>Missions :</i>	
— Aquitaine	240.000
— Languedoc/Roussillon	5.900.000
— Corse	3.150.000
Subvention accordée par le SET pour des bases de dériveurs ..	800.000
	<hr/> 15.990.000

Pour l'avenir, il apparaît évident qu'on ne pourra multiplier indéfiniment les ports de plaisance, tant pour une bonne gestion des fonds publics que pour une *utilisation raisonnable des sites du littoral métropolitain*. On a remarqué que de nombreux bateaux passent **plus de temps à quai qu'en mer** ; dans ces conditions, il apparaît opportun de créer des équipements plus légers, moins coûteux, mais néanmoins adaptés aux besoins des utilisateurs. De ce point de vue, la circulaire de la Direction des ports et voies navigables, en date du 1^{er} septembre 1975, relative à la préparation du VII^e Plan pour les infrastructures nautiques de plaisance maritimes et fluviales, fixe des directives que nous approuvons.

b) **Le nautisme fluvial** est en progrès rapide. La France offre un réseau de 8.300 km de voies de navigation dont 4.600 km de canaux permettant de nombreuses liaisons.

Moyennant quelques aménagements, tels que la remise en état de certains canaux, et un effort d'animation, le nautisme fluvial pourrait se développer plus intensément et contribuer au renouveau du tourisme en espace rural.

Evolution du nautisme fluvial.

	1970	1973	1974
Nombre de sociétés de location	4	14	18
Nombre de bateaux	35	201	327
Nombre de lits	175	1.101	1.750
Nombre de passages	2.181	3.420	6.000

2° LA MONTAGNE

a) **La fréquentation des stations de montagne est en augmentation constante**, en particulier pour les sports d'hiver. En moyenne, au cours des cinq dernières années, on assiste à *une certaine démocratisation du ski*, la clientèle française a augmenté de 7 à 8 %, alors que la clientèle étrangère augmentait de 25 à 30 %. Ce dernier taux s'explique par le fait que les étrangers ne connaissent les stations françaises que depuis quelque temps en raison de l'effort récent de promotion du ski français à l'étranger.

(En milliers.)

SEJOURS A LA MONTAGNE	1964		1969		1973		1974		HIVER 1974/1975
	Sports d'hiver 1963-1964	Autres séjours	Sports d'hiver 1968-1969	Autres séjours	Sports d'hiver 1972-1973	Autres séjours	Sports d'hiver 1973-1974	Autres séjours	Sports d'hiver
<i>1° des Français :</i>									
— Nombre de séjours	700	3.000	1.300	4.100	1.900	4.500	2.300	5.800	2.500
— Nombre de journées	7.000	68.000	13.000	88.600	19.000	87.500	21.700	92.400	
<i>2° des étrangers :</i>									
— Nombre de séjours (ne sont comptabilisés avec précision que pour l'hiver)	90	»	135	»	250	»	300	»	360

b) L'équipement de la montagne.

Dans le cadre du VI^e Plan, on a construit 130.000 lits, conformément au Plan Neige, dans les stations de sports d'hiver de classe nationale et internationale.

On a créé dans les stations du niveau du Plan Neige 25 à 30.000 lits par an au cours des deux dernières années.

L'équipement a été réalisé simultanément dans les stations nouvelles créées après 1960 et dans les stations anciennes dont la croissance pose des problèmes délicats de saturation des espaces skiables et de détérioration de l'environnement.

Pour le développement futur des équipements en montagne il faudra **éviter les extensions anarchiques** *des stations anciennes, exploiter les sites récemment aménagés*. Quant *aux créations de stations*, la plus grande prudence paraît nécessaire ; ce sont des impératifs de développement régional et de démocratisation des vacances qui doivent en priorité guider les décisions. De nouvelles stations de montagne peuvent être un moyen de raviver l'activité économique de zones dépeuplées. Le Gouvernement doit avoir le souci de *faire accéder aux sports d'hiver les catégories sociales les moins favorisées* en créant notamment des villages de vacances en montagne ; enfin, il faut **absolument éviter l'accaparement des meilleurs sites restant disponibles par des groupes financiers en quête d'investissements rentables**.

III. — LES NÉCESSAIRES CHANGEMENTS DU TOURISME EN FRANCE

L'effort d'équipement réalisé en France depuis plusieurs années doit être pleinement valorisé. Une meilleure utilisation du potentiel touristique exige la modification de certains comportements ; celle-ci ne pourra intervenir que grâce à une intervention des Pouvoirs publics. Pour atteindre ces objectifs, le Secrétariat d'Etat au tourisme doit exercer un rôle moteur dans deux domaines qui, dans une large mesure, conditionnent le devenir du tourisme français : l'étalement des vacances et la promotion touristique.

A. — L'étalement des vacances.

1° *La concentration actuelle des vacances dans le temps et dans l'espace a des effets négatifs* qui, à terme, confinent à l'absurdité, vu l'augmentation lente mais constante du nombre de personnes qui partent en vacances.

Le coût de la concentration des vacances dans le temps a été évalué à 56,3 milliards de F par an par l'auteur d'une thèse de doctorat. Ce coût résulte, d'abord de l'utilisation parcellaire d'investissements calculés en fonction de la fréquentation du mois d'août ; c'est le cas pour l'hôtellerie saisonnière, le camping-caravaning, les meublés, les commerces et services des sections touristiques ; il en est de même pour les transporteurs (SNCF, Air France, Air Inter, Compagnie générale transméditerranéenne) qui doivent entretenir un matériel peu utilisé pendant la majeure partie de l'année.

On tient compte également du manque à gagner résultant des fermetures d'usines : la France est le seul pays d'Europe occidentale dont l'indice de production diminue de 50 % au mois d'août.

La concentration des vacances a des effets inflationnistes certains qui empêchent bon nombre de Français d'accéder aux vacances en raison du prix trop élevé des services touristiques.

Il faut ensuite ajouter les coûts des accidents et des opérations de police et de gendarmerie liés aux embouteillages.

Enfin, « *l'envahissement* » de certaines régions par les touristes qui, aux périodes de pointe, sont parfois plus nombreux que les résidents habituels, peut provoquer des tensions entre ceux-ci et les vacanciers, d'autant plus qu'en général les opérations touristiques importantes ont pour maîtres d'ouvrage des personnes publiques ou privées étrangères à la région. Ces problèmes ont été particulièrement sensibles en Corse, ainsi qu'en Alsace (à la suite de nombreuses acquisitions de résidences secondaires par des étrangers).

2° Il est urgent que les travaux du *Groupe interministériel d'aménagement du temps aboutissent à des recommandations précises*. Des propositions d'actions en faveur de l'étalement ont déjà été présentées par le Conseil supérieur du Tourisme.

Outre les contrats d'étalement mis en œuvre à l'initiative du Secrétariat d'Etat au Tourisme, votre Commission souhaiterait connaître les mesures concrètes que le Gouvernement entend prendre en 1976 pour provoquer une diminution des fréquentations touristiques au mois d'août et une augmentation substantielle du nombre des touristes au début et à la fin de la saison.

La concentration n'est pas une fatalité ; pour la combattre, il faut une volonté politique qui, d'ailleurs, irait probablement dans le sens des désirs de nombreux Français ; en effet, si l'on en croit une récente enquête, bon nombre de vacanciers du mois d'août ne peuvent choisir la période de leurs vacances et partiraient volontiers à un autre moment.

B. — La promotion du tourisme français.

Le fait que le tourisme international en France ait moins souffert de la conjoncture économique que dans d'autres pays est encourageant ; ceci montre que la France garde un attrait qui peut certainement être exploité et même développé.

1° Il faut d'abord renforcer *les actions de propagande au niveau national*. On doit regretter l'insuffisance des crédits consacrés à la promotion du tourisme français.

Les manifestations organisées en mai dernier avec Air France et le syndicat des agences de voyages à l'intention d'agences de voyages étrangères nous paraissent particulièrement utiles. *Pour réaliser de telles actions de promotion, la participation des transporteurs et des agences de voyages est opportune*, car elle contribue à faire intervenir les agences françaises dans le tourisme réceptif qu'elles ont trop souvent négligé jusqu'à maintenant.

2° *Le renforcement des structures locales et régionales* du tourisme en particulier avec le renouvellement des comités régionaux de tourisme et la nomination de délégués régionaux doit permettre de multiplier les efforts de promotion. On souhaiterait que les organismes locaux de tourisme utilisent largement les possibilités qui leur sont offertes par la loi du 11 juillet 1975 pour faciliter l'accueil des voyageurs et des touristes, et collaborent avec les agences de voyages en créant des groupements d'intérêt économique.

Il faudrait que la clientèle étrangère soit prospectée et, qu'éventuellement, des accords soient conclus avec des organismes étrangers ; le tourisme social et le tourisme du troisième âge paraissent les champs d'expériences les plus aisés.

3° Enfin, *une relance du thermalisme* doit compléter l'effort de promotion du tourisme français. La France possède des richesses naturelles très nombreuses mais malheureusement sous-exploitées alors que l'Allemagne fédérale et l'Italie traitent de nombreux curistes. L'intérêt médical et touristique du thermalisme est évident ; les stations françaises modernisées ont amélioré leurs résultats. Un effort de rénovation des établissements et de propagande à l'étranger permettrait certainement de ranimer cette activité.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours du débat, **M. Bertaud** a émis des réserves sur l'utilisation des maisons de retraite comme hébergement de vacances.

M. Pams a souhaité la création d'un véritable ministère du Tourisme regroupant tous les services intéressés par ce secteur et doté de moyens financiers suffisants. A propos de l'étalement des vacances, il a cité l'exemple de l'Allemagne fédérale où les vacances scolaires sont prises par roulement et a estimé que le Gouvernement pourrait faire la même chose s'il le voulait. D'autre part, il faudrait prévoir une aide aux communes qui reçoivent un grand nombre de touristes et doivent assurer des services publics très lourds, en été. Il faut enfin éviter que des obstacles fiscaux empêchent le développement des gîtes ruraux : M. Pams a visé ici les agriculteurs qui risquent de perdre leur statut fiscal d'agriculteur s'ils aménagent trop bien les gîtes ruraux qu'ils louent.

M. Collomb a attiré l'attention de la Commission sur la situation de Vichy où les thermes de première classe ont été fermés, cet été, par décision non motivée du commissaire du Gouvernement, malgré le mécontentement des médecins et des hôteliers et la présence de la clientèle.

M. Pouille a souhaité des échanges entre maisons de retraite ; il a regretté l'ouverture récente, à Nancy, de nombreux hôtels trois étoiles qui portent préjudice à l'hôtellerie traditionnelle, les hôteliers ne sachant pas se grouper pour avoir une politique capable de concurrencer celle des chaînes d'hôtels. Pour l'étalement des vacances, il faut envisager des solutions d'autorité pour les congés scolaires et les fermetures d'entreprises.

M. Barroux a évoqué les problèmes de surcharge des campings qu'il a pu observer dans son département et rappelé les réticences du corps médical à l'égard du thermalisme.

M. Pams a souligné les problèmes d'assainissement posés par l'extension et la surcharge des campings et a regretté l'extrême faiblesse des sanctions infligées pour inobservation des règlements.

M. Mistral a souhaité qu'on empêche la vente par appartements d'hôtels fermés.

Répondant aux orateurs, **M. Malassagne** s'est montré favorable à la création d'un ministère regroupant toutes les actions publiques en faveur du tourisme et à d'éventuelles mesures d'autorité en faveur de l'étalement des vacances ; il a préconisé la création de campings de 100 places minimum et approuvé les échanges de pensionnaires entre les maisons de retraite, lorsque le mobilier appartient à l'établissement. Enfin, il a signalé l'existence de chaînes de restaurants indépendants qui créent une solidarité susceptible de faciliter certains investissements groupés.

*
**

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1976 concernant LE TOURISME.